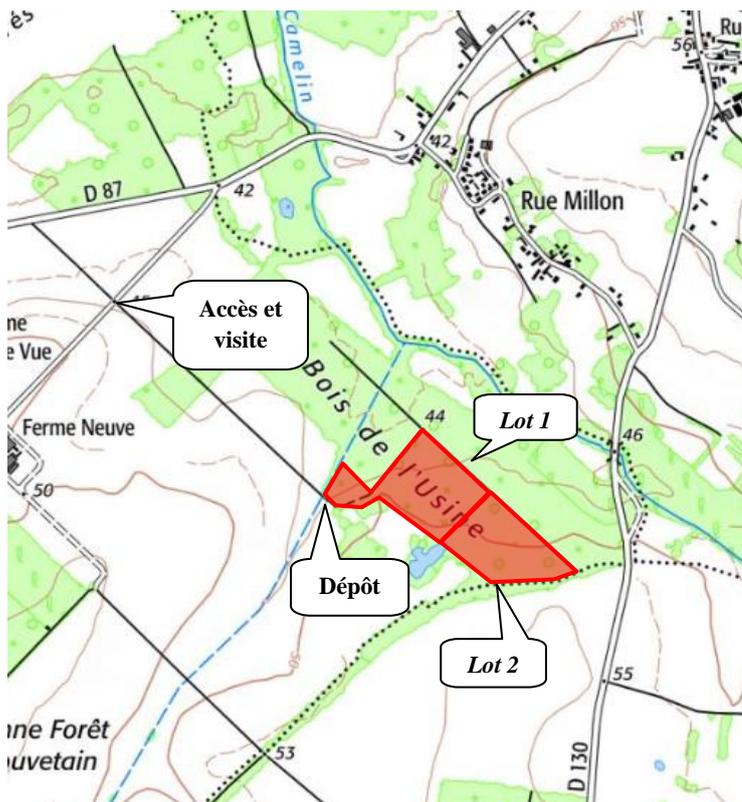


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF du Bois de l'Usine
Certification non
Département Oise (60)
Localisation Noyon Sud-Est
Commune Varesnes
Lieu-dit Bois de l'Usine
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3,092168°
 Latitude : 49,558351°
Point de Rencontre Mairie de Cuts
Sécurité conseillé

Essence principale	Feuillus divers
Volume présumé	181 m3
Nombre d'arbres	122
Volume moyen	1,48 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles PSG 3p - 4 - 6
Surface 9 hectares environ
Limites chemins et plaine
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture rose au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre

Lot estimé par Expert JMP et LE
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Pas d'exploitation du 15 octobre au 28 février

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 26 juin 2019

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total			
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3	
1	Frêne			4	12	15	4	6			2	1					44	53	1,20
1	Châtaignier			2	1	4	7	7	4	1							26	43	1,65
1	Acacia		1		7	5	3	2									18	19	1,06
1	Chêne					7	5	3	2	3	2	1					23	44	1,91
1	Tremble				2	1	1	2		3	1						10	21	2,10
<i>Observations :</i>		1 merisier Ø 50														122	181	1,48	

Clauses particulières

Préambule :

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Mise en tas ou éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre.

Débardage : par temps sec ou de gel. Dégâts éventuels à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Stockage : à l'ouest, dans la pâture

Délai d'exploitation : 15 octobre 2020

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.12.2019
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.03.2020

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

